

# ***Tenté-e par l'expérience de former une apprentie assistante médicale, future collaboratrice ?***

## **PAS à PAS : démarches à suivre dans le canton de VAUD**

### **Demande d'une autorisation de former**

- Ecrire ou tél. à la **Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP)**  
Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne  
021 316 63 04

Une visite à votre cabinet par un commissaire professionnel, mandaté par la DGEP (Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire), sera organisée pour vous apporter toutes les informations nécessaires et évaluer la conformité de votre cabinet médical pour la formation d'une apprentie.

### **Conditions à remplir par le médecin maître d'apprentissage pour former une apprentie**

- Être secondé-e par une assistante médicale diplômée DFMS ou CFC ayant minimum 2 ans d'activité professionnelle post CFC et dont les horaires correspondent à la présence de l'apprentie au cabinet.
- Offrir à l'apprentie une formation dans tous les domaines cités par le règlement ou faire acquérir les connaissances manquantes / non pratiquées grâce à des stages à l'extérieur.
- Suivre un cours de formation pour formateur/trice en entreprise (CFFE) dans les 2 ans qui suivent la signature d'un contrat d'apprentissage. Cours de 40 h sous forme de modules et organisé par la DGEP (Mme Jaques : 021 316 63 27). Ce cours doit être suivi par l'assistante médicale responsable de la formation de l'apprentie ou par le médecin responsable légal.

### **Recherche d'une apprentie**

- S'inscrire auprès de l' **Office cantonal d'orientation scolaire et prof. (OCOSP)**  
Rue de la Borde 3d  
1014 Lausanne  
021 315 65 58
- Aviser la SVM (Société vaudoise de médecine) au 021 651 05 05,
- Ou aviser l'ARAM (Association romande des assistantes médicales)  
Secrétariat - 079 380 12 44

## Conditions à remplir par l'apprentie

- Âge : 15 ans révolus
- Conseiller une 10<sup>ème</sup> année scolaire (préparation aux professions du domaine de la santé) ; les branches scientifiques comme la chimie, la physique, les mathématiques, l'anatomie et la pathologie nécessitent un bon niveau scolaire.
- Un ou plusieurs stages **avant** l'entrée en formation sont conseillés.
- Signature du contrat d'apprentissage jusqu'au 31.07, avant l'entrée en formation scolaire (août).

## Contrat

- Contrat d'apprentissage à demander à la Direction Générale de l'Enseignement Post-obligatoire DGEF (adresse susmentionnée).
- Après signature du contrat, l'apprentie sera directement convoquée par l'école qui lui donnera les détails relatifs à ses horaires scolaires. Ce courrier sera envoyé en juillet.

## Salaires et vacances

### *Salairer mensuel de l'apprentie*

- - 1<sup>ère</sup> année CHF 400.- (x 13)
- - 2<sup>ème</sup> année CHF 900.- (x 13)
- - 3<sup>ème</sup> année CHF 1'200.- (x 13)

**Frais prof.** art.14 LVfprof CHF 80.-/mois pour les frais professionnels dès la 1<sup>ère</sup> année, soit CHF 960.-/année.

### *Vacances annuelles*

Jusqu'à 20 ans révolus : 5 semaines. Dès 20 ans : 4 semaines.

## Début de la formation et son déroulement hebdomadaire

- Entrée en fonction au cabinet possible avant l'année de formation scolaire soit dès mi-juillet.
- Entrée scolaire : 4<sup>ème</sup> semaine du mois d'août (entrée officielle des écoles publiques du canton de Vaud).
- 1<sup>ère</sup> année : 3 jours en école, 2 jours au cabinet médical (cours interentreprises CIE compris).
- 2<sup>ème</sup> année : 2 jours en école, 3 jours au cabinet médical (CIE compris).
- 3<sup>ème</sup> année : 1 jour en école, 4 jours au cabinet médical (CIE compris).

## Taux d'activité

- L'apprentie travaille le même nombre d'heures hebdomadaires que les assistantes médicales du cabinet médical, soit **42 h** au maximum, **y compris les heures de cours**.
- L'apprentie ne doit pas travailler seule, ce qui implique l'**encadrement permanent** d'une assistante médicale diplômée.
- L'apprentie n'effectue en général **pas** d'heures supplémentaires ou de service de garde sans autorisation spécifique.

**Pour tout renseignement :** [www.vd.ch/dgef](http://www.vd.ch/dgef) ou par courriel : [info.apprentissage@vd.ch](mailto:info.apprentissage@vd.ch).